

Conditions d'utilisation pour reprendre les activités COVID-19

Aréna Ste-Claire et St-Anselme - CPA Abénakis

Capacité maximale des Arénas Ste-Claire et St-Anselme

Enceinte de la patinoire : 55 patineurs pour les cours PP (incluant enfants, entraîneurs et monitrices)

Enceinte de la patinoire : 16 patineurs pour les cours privés (incluant enfants et entraîneurs)

Vestiaires : 12 personnes de moins de 17 ans ou 8 personnes de 17 ans et+

Restaurant : 25 personnes

Salle des toilettes : 1 personne à la fois pour les femmes et les hommes

Estrades : 80 sur les bancs et 60 debout

Consignes d'ordre générale

1. Entrée et sortie des arénas : Vous êtes tous invités à entrer et à sortir par la porte de l'entrée principale.
2. Couvre-visage : Le port du masque est obligatoire pour tous pour circuler dans les arénas. Seuls les patineurs pourront le retirer lors de leur entraînement sur la glace.
3. Lavage des mains : Dès votre arrivée, vous devez vous laver les mains à la station de lavage qui se trouve à l'entrée.
4. Questionnaire de dépistage quotidien et registre des présences : Dès votre arrivée, une responsable du CPA Abénakis vous posera des questions sur votre état de santé. Nous allons appliquer de façon stricte l'exclusion pour

les personnes présentant des symptômes de toux, fièvre, difficultés respiratoires ou autres symptômes qui s'apparente à la COVID-19.

5. Temps de préparation à minimiser : Les patineurs devront arriver déjà vêtus pour être prêts à patiner (patins, protège-lames et casques le cas échéant). Le parent devra s'occuper de garder avec lui les articles de son enfant sur la glace (protèges-lames, manteau d'hiver, etc). Cette règle s'applique pour les Bouts-choux et Patinage Plus.
6. Entrée et sortie : Il y aura une porte pour entrer sur la glace et une autre pour en sortir. Un membre du club vous indiquera les directives à votre arrivée.
7. Distanciation sociale : Vous devez en tout temps respecter le 2 mètres de distanciation dans les vestiaires, bancs des joueurs, estrades, aires communes, salle de toilettes et restauration.
8. Nombre minimale d'utilisateurs : Il est fortement recommandé d'avoir uniquement un accompagnateur avec le patineur dans la mesure du possible. Si un accompagnateur apporte un ou des enfants qui ne patinent pas, celui-ci devra garder ses enfants près de lui. Aucune circulation inutile ne sera tolérée. Cette règle s'applique afin de respecter les autres dans ce temps de covid-19 et ainsi, limiter la propagation du virus.